

Majorité municipale

Notre territoire, creuset de l'expertise "cyber" !

L'actualité nationale et internationale nous rappelle toutes les semaines la réalité des menaces dans le cyberspace et l'élargissement croissant du champ de leurs cibles. Si ces attaques sont de tout ordre, elles sont souvent crapuleuses et produisent des conséquences dommageables et tangibles (escroquerie à la carte bleue ou au compte Facebook, usurpation d'identité, sabotage, espionnage, atteintes à l'image etc.) pour tous les acteurs concernés.

Au regard de ces enjeux au quotidien pour les habitants et les entreprises, notre Agglomération a décidé de coopérer avec la Base Aérienne 118 et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), via un rapprochement des ressources et des connaissances de chacun.

De fait, les forces armées françaises, et en particulier l'armée de l'Air et la BA 118 de Mont de Marsan, sont directement concernées par ces thématiques avec, en outre, la présence de l'Escadron des systèmes d'information opérationnels et de cybersécurité (ESIOC) sur la base. C'est l'un des hauts lieux Français de la cybersécurité. Nous sommes convaincus que notre territoire a beaucoup à gagner grâce à ce creuset de l'expertise "cyber".

Animé par l'Agglomération, ce partenariat permettra notamment de consolider, avec l'UPPA, la Licence Professionnelle de l'IUT de Mont de Marsan en l'adossant à un Master spécialement dédié à la cyber-sécurité et de développer sur le territoire montois de nouvelles formations initiales (une nouvelle Licence cyber, un Diplôme universitaire) mais

aussi continues (par exemple dans l'optique de reconversions, sur le territoire, de personnels militaires). Comme pour la licence existante, ces formations sont destinées également à être labellisées par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information).

C'est l'assurance d'une insertion professionnelle optimale au sortir des études supérieures. Du fait des synergies créées, les formations proposées colleront au plus près aux exigences des entreprises, industriels, prestataires cyber etc...

Au travers de cette convention, le territoire de Mont de Marsan Agglo entend s'imposer comme le lieu d'accueil de l'expertise et de l'innovation dans le domaine de la cybersécurité au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour plus d'informations, consulter le site internet : www.primaire2016.org

Liste UnAutreMont2 / C. Dayot, H. Bayard, B. Tortigie, M-C. Bourdieu, C. Davidson,

F. Heba, É. Darteyron, C. Picquet, J-P.Gantier, C. Dupouy-Ventrepol, G. Chauvin, M. Crozes, A. Vignau-Tuquet, C. Couturier, B. Rouffiat, C. Planchenault, N. Tachon, S. Cheddad, P. Haurie, J-M. Batby, M. Bancon, G. Parella, O.Di Lorenzo, A. Buchi, A-M. Pita-Dublanc, M. Mège, J. Larnaison, Ph. Eyraud, C. Taillet, J-F. Lagoeyte, G. Darrieussecq / contact@unautremont2.fr / Permanence des adjoints au maire tous les samedis matin de 10h à 12h à l'Hôtel de Ville

Opposition municipale

Fake news

Lors de la dernière session budgétaire du Département, le conseiller départemental de Mont-de-Marsan, par ailleurs collaborateur de cabinet de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a affirmé que notre agglomération était défavorisée par le Département et avait bénéficié de moins d'aides que l'agglomération de Dax. Le refrain, lourd de sous-entendu politique, n'est pas nouveau mais il est asséné avec un tel aplomb que cela mérite que l'on s'y attarde un peu.

Allons donc au fait et comparons. D'abord les contrats d'agglomération.

Le programme des investissements prévus dans celui de Mont-de-Marsan s'élève à 37 millions €. Commencé en 2009 et achevé en 2014, il comprend un certain nombre d'opérations emblématiques réalisées ou conçues par l'ancienne équipe municipale et communautaire comme la zone de loisirs de Menasse, le pôle culturel, la médiathèque, la plateforme sociale mais aussi des équipements plus récents comme le Boulevard Manot-gare ou la réhabilitation du stade Guy Boniface (pour 300 000 €).

Les subventions du Département représentent 5,3 millions € soit un taux de subvention de 14,4 %.

À titre de comparaison, le programme des investissements prévus dans le contrat du Grand Dax s'élève à 57 millions € et ils ont été subventionnés par le Département à hauteur de 11 % (6,3 millions €). Proportionnellement, le

Département a donc davantage subventionné l'agglomération de Mont-de-Marsan que le Grand Dax.

Mais ce n'est pas tout. Sur la période 2006-2017, le Département a subventionné de nombreuses autres opérations sur le territoire de Mont-de-Marsan, hors contrat d'agglomération: crèche Calin Caline, complexe funéraire, berges de la Midouze, le stade Guy Boniface (pour 700 000 € supplémentaires), la construction du CFA, les halles technologiques à l'IUT, l'école de design.

Le tout atteint 9 millions € auquel il faut ajouter les 2 millions € sur le programme ANRU. À titre de comparaison, les subventions exceptionnelles pour le Grand Dax n'ont représenté sur la même période que 2,8 millions €. Enfin, le Département ayant accepté des re-fléchages de crédits, il aidera également la réfection de l'Auberge landaise et la création de la maison d'accueil temporaire pour les personnes âgées.

Cette mise au point s'imposait car la démagogie et la désinformation dévalorisent le débat politique.

Liste Nous le ferons ! Alain Baché, Jean-Michel Carrère, Renaud Lagrave, Renaud Lahitète, Didier Simon et Babette Soulnigac / Nous contacter : gaucherepublctit@free.fr

Tribune du Front National

Propos de tribune non conformes à la règle législative et jurisprudentielle, notamment par l'absence totale d'intérêt local. Le directeur de la publication s'est donc vu contraint d'appliquer la loi et de ne pas publier cette tribune.

Protéger l'eau et les consommateurs

Dans les Landes, sept captages d'eau sont pollués. Mais les pollueurs sont dédouanés, alors que l'eau est un bien commun. Si, à Mont-de-Marsan, la qualité de l'eau n'est pas encore impactée, la pollution des nitrates, métaux lourds et pesticides se diffuse constamment et risque, à terme, d'atteindre les captages encore intacts. En outre, l'État vient d'opérer des ponctions sur les agences de bassin à hauteur de 175 millions d'euros, contrevenant au principe selon lequel "l'eau paye l'eau". Ces ponctions se font nécessairement au détriment des mesures de soutien et d'investissement aux politiques de l'eau portées par les communes et leurs groupements. La qualité de l'eau est et sera donc de plus en plus difficile à assurer. En conséquence, au lieu de faire payer les pollueurs, le prix de l'eau va augmenter pour tous les usagers. Voilà ce que cela donne une politique de droite ! D'autre part, afin que les consommateurs puissent être informés et de véritables acteurs politiques, les travaux de la commission consultative des services publics locaux devraient être publiés sur le site de la Ville de Mont-de-Marsan ou de la Régie municipale.

Liste Mont2Gauche / Céline Piot / www.mont2gauche.fr / celine.piot@netcourrier.com